

Conditions Générales de Vente

Service d'Abonnement Véhicules

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les « **Conditions Générales** » ou les « **CGV** ») régissent le Service d'Abonnement pour véhicules proposé par Indigo Suisse SA, dont le siège social est à Lausanne (1003) – Rue de Genève 31, inscrite au registre du commerce sous le numéro CHE-376.721.926, propriétaires ou titulaires de contrats d'exploitation de parcs de stationnement (ci-après ensemble dénommées « **Indigo** ») via le site Internet parkindigo.ch (ci-après le « **Site** »).

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

Les termes commençant par une majuscule dans les Conditions Générales qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée soit lors de leur première utilisation, soit dans la définition ci-après.

- « **Client** » : désigne toute personne physique majeure ayant la capacité (telle que définie à l'article 3) de contracter pour son compte ou pour le compte d'une personne morale et souhaitant procéder à l'achat d'un ou plusieurs Service(s) d'Abonnement proposé(s) par Indigo via le Site.
- « **Commande** » : désigne la volonté du Client de souscrire un Service d'Abonnement commercialisé par Indigo sur le Site, matérialisée par cette souscription et se traduisant par la conclusion d'un Contrat.
- « **Lecture automatique de plaques d'immatriculation** » : désigne le moyen d'accès dématérialisé permettant à un Client ayant souscrit au Service d'Abonnement, d'accéder via la reconnaissance de sa plaque d'immatriculation, au Parc où il a souscrit son Service d'Abonnement, sous réserve qu'il soit équipé de cette Lecture automatique de plaques d'immatriculation.
- « **Moyen d'Accès** » : désigne un badge d'accès ou la Lecture automatique de plaques d'immatriculation, permettant à un Client disposant d'un Contrat au sens de l'article 2 ci-dessous en cours de validité d'accéder avec son véhicule léger ou deux-roues-motorisés au Parc pour lequel a été conclu ce Contrat.
- « **Parc** » : désigne un parc de stationnement situé en Suisse et exploité par Indigo dans lequel le Client peut bénéficier d'un ou de plusieurs Service(s) d'Abonnement.
- « **Service d'Abonnement** » : désigne l'un des services d'abonnement pour véhicules légers ou deux roues-motorisés proposés par Indigo sur le Site, tels que décrits à l'article 4.1 ci-après, et en particulier la souscription d'un abonnement à durée déterminée avec tacite reconduction, pour le stationnement de véhicules légers ou deux roues-motorisés, d'une hauteur ne dépassant pas la hauteur limite mentionnée dans les caractéristiques du Parc offrant ce Service.

ARTICLE 2 – CADRE JURIDIQUE - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les Services d'Abonnement proposés par Indigo sont soumis quant à leur description et à leurs modalités d'exécution (i) à la présentation des Services d'Abonnement proposés sur le Site, (ii) aux présentes Conditions Générales et aux éventuelles conditions particulières applicables à chaque Service d'Abonnement, (iii) au courrier électronique de confirmation de Souscription envoyé par Indigo à l'adresse électronique renseignée par le Client, conformément à l'article 5 lettre e des présentes CGV et (iv) au règlement intérieur et à la signalisation du Parc de stationnement concerné s'agissant des conditions de stationnement, de sécurité et de circulation applicables. Cet ensemble de conditions, qui ont chacune la même valeur contractuelle, constitue le contrat qui lie Indigo au Client (ci-avant et ci-après le « **Contrat** »).

Toute Commande d'un Service d'Abonnement par le Client, suivant les processus décrits à l'Article 5 ci-après, emporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales par le Client. Le Client renonce expressément à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions, en validant les conditions contractuelles

dans le processus de validation de sa Commande. Les Conditions Générales prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières de vente ou d'achat du Client qui n'auraient pas été expressément acceptées par Indigo.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS ET GARANTIES DU CLIENT

Capacité. Le Client, s'il est une personne physique agissant en son nom propre ou représentant une personne morale, garantit être majeur et avoir la pleine capacité juridique pour contracter une offre de Service d'Abonnement et utiliser le Site conformément aux présentes Conditions Générales et aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et de l'Application.

Exactitude des informations et pièces justificatives fournies. Le Client garantit expressément que les informations et pièces justificatives qu'il a fournies lors de la création de son Compte personnel (tel que défini à l'article 6 ci-dessous) et du renseignement du formulaire de Commande sont exactes. Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations (identité, adresse électronique, adresse postale, plaque d'immatriculation etc.) et documents qu'il peut être amené à communiquer lors de la Commande sont correctes et de les mettre à jour sans délai en cas de modification.

Stipulations contractuelles et réglementations à respecter. En passant Commande sur le Site, le Client s'engage à respecter, et à faire respecter par ses ayants-droits, ses ayants-cause et ses auxiliaires le cas échéant, les présentes Conditions Générales et les éventuelles conditions particulières applicables aux Services d'Abonnement utilisés. A l'intérieur du Parc, le Client doit également se conformer au règlement intérieur et aux règlements de police et de sécurité applicables au Parc, respecter la signalisation du Parc notamment en matière de limitation de vitesse, et plus généralement les règles en matière de circulation routière, soit en particulier la loi fédérale sur la circulation routière, ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation du Parc.

ARTICLE 4 – PRÉSENTATION, CONDITIONS ET DURÉE DU SERVICE

4.1 Présentation du Service d'Abonnement fourni par Indigo

Service d'Abonnement. Ce Service désigne la prise d'abonnement permettant à un Client d'accéder à un Parc donné pour le stationnement de véhicules légers, d'une hauteur ne dépassant pas la hauteur limite mentionnée dans les caractéristiques du Parc figurant sur le Site, ou de deux-roues motorisés.

Indigo commercialise un Service d'Abonnement à durée déterminée d'un mois, d'un trimestre ou d'une année (la « **Période Initiale** »), selon les disponibilités et/ou la durée mentionnée dans le Contrat, avec tacite reconduction pour des périodes successives identiques à la Période Initiale d'un mois, d'un trimestre ou d'une année (les « **Périodes successives** »), sous réserve d'une résiliation intervenue conformément à l'article 4.2.

Ces abonnements sont souscrits **sans place réservée**. Ils sont payables mensuellement et d'avance.

Le Client, ses ayants-droits et ses auxiliaires sont tenus de stationner le véhicule dans les zones ou aux emplacements (place, box, niveau.) qui leur sont le cas échéant réservés ou indiqués.

Descriptif. Les Clients sont informés sur la nature et les caractéristiques essentielles des Services d'Abonnement proposés par Indigo dans les Parcs préalablement à la passation d'une Commande dans la description des services consultables en ligne avant la souscription.

Services d'Abonnement soumis à conditions d'éligibilité. Certains Services d'abonnement sont soumis à des conditions d'éligibilité (étudiant, PMR, résident etc.). Afin de pouvoir souscrire à ce type de Service d'Abonnement, le Client devra télécharger des pièces justificatives

nécessaires en fonction des conditions d'éligibilité (carte d'étudiant, justificatif de domicile etc.) permettant à Indigo de vérifier si le Client est éligible au Service d'Abonnement souhaité. Indigo informera le Client de l'obtention de son droit ou du refus de sa demande par courriel envoyé à l'adresse électronique du Compte client. En cas d'obtention de son droit, le Client pourra alors souscrire le Service d'Abonnement correspondant au droit obtenu, dans les conditions de l'article 5 ci-après.

4.2 Durée du Service d'Abonnement

Le Service d'Abonnement prend effet au 1^{er} jour calendaire du mois suivant la date de souscription.

Le Client a néanmoins la possibilité de souscrire en cours de mois, auquel cas le Service sera facturé prorata temporis. La durée proratisée au titre du mois en cours s'ajoute alors à la Période Initiale.

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 mois minimum. La résiliation doit être effectuée par écrit pour la FIN D'UN MOIS, MOYENNANT UN PREAVIS DE 15 JOURS.

Le Service d'Abonnement est prorogeable tacitement pour des périodes d'une durée égale à la Période Initiale, sauf dénonciation par l'une des parties, par écrit, soit (i) par le Client, en respectant un préavis de quinze (15) jours (la résiliation est effectuée quinze (15) jours avant la fin du mois civil en cours, la résiliation sera effective le 1^{er} jour du mois civil suivant), soit (ii) par Indigo, par email envoyé à l'adresse mail du Compte personnel moyennant le respect d'un préavis d'un (1) mois.

En cas de prorogation, le tarif applicable à la Période successive sera celui en vigueur à la date d'entrée en vigueur de ladite prorogation, sauf exception mentionnée dans le Contrat.

4.3 Conditions du Service d'Abonnement

Le Service d'Abonnement est associé à une plaque d'immatriculation. En cas de changement de véhicule(s) en cours de Période Initiale ou de Période successive, Indigo devra en être préalablement avertie par le Client (i) soit sur le Site, rubrique « contact », (ii) soit via l'adresse e-mail du Parc, (iii) soit directement au local d'exploitation du Parc.

Tout stationnement effectué à des périodes et/ou dans des zones ou emplacements et/ou avec un véhicule, autres que ceux indiqués dans le Contrat, devra être acquitté sur place au tarif public applicable aux clients payant leur stationnement au temps passé, tel qu'affiché à l'entrée du Parc.

4.4 Durée de validité des Services d'Abonnement

Les Services d'Abonnement proposés par Indigo sur le Site sont valables tant qu'ils demeurent en ligne et le cas échéant pour des quantités limitées, les Parcs concernés ayant chacun une capacité définie et non-extensible.

4.5 Promotions et Offres Spéciales

Les promotions et offres spéciales éventuellement proposées pour certains Services d'Abonnement ou dans certains Parcs sont précisées sur le Site et/ou l'Application et/ou dans le Parc et ne sont valables que pendant la période expressément indiquée et dans la limite des quantités disponibles.

4.6 Stationnement

Dans le cadre d'un Service d'Abonnement sans place réservée, le Client ne peut stationner que dans la mesure des places disponibles lors de l'entrée de son véhicule dans le Parc et sur les emplacements non réservés à d'autres types de clients, ou uniquement dans la zone qui lui est indiquée selon le Service d'Abonnement. Le véhicule ne peut stationner plus de quinze (15) jours de suite dans le Parc, sauf accord spécifique écrit et préalable d'Indigo.

Le Client est informé et accepte qu'Indigo puisse déplacer son véhicule en cas de sinistre, de danger présumé ou après demande motivée auprès du Client restée infructueuse, notamment en cas de travaux dans le Parc concerné.

Il est précisé que le Client titulaire d'un Service d'Abonnement pour un véhicule léger n'est pas autorisé à accéder avec et à stationner un deux-roues motorisé dans le Parc avec son Moyen d'Accès. De la même façon, le Client titulaire d'un Service d'Abonnement pour un deux-roues n'est pas autorisé à accéder avec et à stationner un véhicule léger dans le Parc avec son Moyen d'accès.

Tout stationnement effectué en contravention avec les Conditions Générales ou les éventuelles conditions particulières applicables au Service d'Abonnement souscrit devra être acquitté sur place au tarif public applicable aux clients du Parc payant leur stationnement au temps passé.

4.7. Accès au Parc

Le Client titulaire d'un Service d'Abonnement pour un véhicule léger utilisera, pour entrer dans le Parc, la Lecture automatique de plaques d'immatriculation pour les Parcs équipés. La plaque qu'il aura renseignée lors de sa Commande sera la seule plaque pouvant être reconnue par la Lecture automatique de plaques d'immatriculation. Le cas échéant, il pourra être associé à cette plaque un badge d'accès envoyé à l'adresse postale renseignée par le Client lors de sa Commande.

Le Client est tenu d'utiliser l'un des Moyens d'Accès (la Lecture automatique de plaques d'immatriculation ou, le cas échéant, le badge qui lui a été remis par Indigo) à chaque fois que son véhicule entre ou sort du Parc pendant la durée de son Service d'Abonnement. Il est précisé que pour les Parcs accessibles seulement avec un badge, ou dans le cas d'un Service d'Abonnement pour deux-roues motorisés, le Client est tenu d'utiliser son badge en entrée et en sortie du Parc concerné.

Le badge d'accès éventuellement remis au Client reste la propriété exclusive d'Indigo.

Le Client reste, en toutes circonstances, responsable de l'usage qui pourrait être fait par des tiers de ses Moyens d'Accès. Toute perte, vol ou détérioration d'un badge doit immédiatement faire l'objet d'une déclaration sur le Site dans la rubrique « Créer une demande » ou sur l'Application dans la rubrique « Signaler un problème », afin que ce Moyen d'accès soit désactivé. Son remplacement se fait moyennant le paiement par le Client de frais forfaitaires dont le montant s'élève à trente (30) francs suisses TTC par badge.

La reconnaissance de la plaque d'immatriculation renseignée et le badge sont automatiquement désactivés lorsque le Service d'Abonnement prend fin.

4.8. Accès au Parc par les entrées piétons

En cas d'accès au Parc sélectionné dans le cadre de son Service d'Abonnement, le Client devra utiliser, si un tel dispositif de contrôle d'accès existe, le badge qui lui a été mis à disposition.

ARTICLE 5 – PROCESSUS DE COMMANDE

La Commande de Services d'Abonnement, sur le Site par le Client, s'effectue selon le processus décrit ci-après, chaque étape faisant l'objet d'une validation en ligne :

a) Prise de connaissance des caractéristiques essentielles du Service d'Abonnement telles que présentées sur le Site et sélection du Service d'Abonnement (choix du Parc, de la formule, de la Période Initiale de la date de prise d'effet etc.).

b) Vérification par le Client des informations figurant dans le récapitulatif du Service d'Abonnement souscrit reprenant l'ensemble des choix effectués et le prix total du Service d'Abonnement commandé ou le prorata, le cas échéant.

c) Acceptation sans réserve des Conditions Générales ainsi que des éventuelles conditions particulières applicables au Service concerné.

d) Validation par le Client de sa Commande et confirmation de son engagement de payer en cliquant sur le bouton « Commander ».

e) Une fois la Commande reçue par Indigo, Indigo adresse un courrier électronique de confirmation de la Commande à l'adresse électronique renseignée par le Client. Ce courrier électronique contient le récapitulatif de la Commande, les Conditions Générales et les éventuelles conditions particulières applicables au Service concerné. Seule la réception de cette confirmation marque la validation définitive de la Commande par Indigo. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation, il est invité à consulter ses courriels indésirables et il lui incombe de contacter le service clients d'Indigo, sur le Site, dans la rubrique « Contact ». Indigo recommande au Client d'imprimer et/ou d'archiver sur un support fiable et durable cet email de confirmation de Commande, les Conditions Générales, les éventuelles conditions particulières applicables au Service concerné et la facture, à titre de preuve si besoin était.

f) Réception de la facture par courrier électronique à l'adresse électronique renseignée par le Client.

ARTICLE 7 – CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 Prix

Les tarifs du Service d'Abonnement publiés sur le Site sont indiqués en francs suisses, toutes taxes comprises. La facturation du Service d'Abonnement fourni est effectuée conformément au tarif en vigueur au moment de la souscription du Service d'Abonnement. Les prix tiennent compte de la T.V.A. applicable au jour de la Commande. A aucun moment les sommes versées ne pourront être considérées comme des arrhes ou des acomptes.

Indigo se réserve la faculté de modifier le prix du Service d'Abonnement à tout moment.

Toutefois, toute modification tarifaire sera automatiquement répercutée sur le prix payé par le Client seulement au moment de la reconduction automatique de son Contrat, si le Client ne l'a pas dénoncé. Ce dernier sera informé avant l'échéance du délai de dénonciation du Contrat, conformément à l'article 4.2 ci-dessus, précédant le renouvellement tacite du Contrat.

7.2 Paiement

Si le Service d'Abonnement débute le 1^{er} du mois, le paiement de la totalité du prix pour le premier mois du Service d'Abonnement est effectué lors de la Commande puis selon la périodicité mentionnée dans le Contrat.

En cas de facturation au prorata, seul le paiement du montant correspondant au prorata est effectué lors de la Commande. Le paiement du Service d'Abonnement se fera par la suite selon la périodicité mentionnée dans le Contrat.

Tous les achats effectués sur le Site sont payables soit (i) par virement bancaire à réception des factures soit (ii) directement dans le local du Parc concerné selon tous les moyens de paiement disponible sur place.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La responsabilité (contractuelle et délictuelle) d'Indigo pour tous dommages résultant de son propre fait en lien avec le Service d'Abonnement fourni au Client est exclue dans les limites de l'article 100 alinéa 1 du Code des Obligations. En application et conformément à l'article 101 alinéa 2 du Code des Obligations, toute responsabilité d'Indigo du fait de ses auxiliaires est exclue.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. Indigo ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution de la Commande, notamment en cas d'indisponibilité du Site ou de l'Application.

La responsabilité d'Indigo ne pourra être engagée ou faire l'objet d'une quelconque réclamation en raison d'une inexécution ou mauvaise exécution du Service d'Abonnement fourni au Client qui serait imputable soit au Client, soit au fait d'un tiers étranger au Service d'Abonnement, soit à un cas de force majeure, tel que défini à l'article 15.4 des présentes.

En cas de force majeure ou d'événement susceptibles de gêner ou d'empêcher la fourniture de ses prestations au titre du Service d'Abonnement, Indigo se réserve le droit d'en suspendre les effets en tout ou partie ou d'y mettre fin par anticipation sans que sa responsabilité puisse de ce fait être engagée.

LE CLIENT SE DEPLACE, CIRCULE ET STATIONNE DANS LE PARC A SES RISQUES ET PERILS, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES DOMMAGES OU VOLS DE SON VEHICULE OU SON CONTENU OU A LUI-MEME. INDIGO OU TOUTE PERSONNE INTERVENANT POUR SON COMPTE NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME DEPOSITAIRE DE CE VEHICULE ET/OU DE SON CONTENU, LE PRIX PAYE POUR LE SERVICE D'ABONNEMENT CORRESPONDANT A UN DROIT DE STATIONNEMENT ET NON A UN DROIT DE DEPOT, DE GARDE OU DE SURVEILLANCE.

Par ailleurs, le personnel d'Indigo n'est en aucune façon habilité à se voir confier les clés des véhicules du Client ou ses ayants-droits ou ayants-cause et décline en conséquence toute responsabilité à cet égard.

Le Client est responsable des dommages de toute nature que lui-même ou ses ayants-droits ou ayants-cause pourraient causer tant aux autres clients du Parc et/ou à leurs biens qu'au personnel d'exploitation et aux installations du Parc.

En outre, le Client s'oblige à ce que son véhicule soit toujours assuré, à en justifier à première demande d'Indigo, et plus généralement à respecter toutes les obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION - CESSION

Le Service d'Abonnement étant souscrit pour une période ferme et déterminée, il ne peut faire l'objet d'aucune résiliation anticipée de la part du Client sans motif légitime au sens de l'article 9.2.

Il est rappelé que le Client peut, aux conditions de l'article 4.2, dénoncer le Contrat avant chaque prorogation.

9.1. Résiliation d'un Service d'Abonnement à l'initiative d'Indigo

Le Service d'Abonnement pourra être résilié de plein droit et sans autre formalité par Indigo 10 (dix) jours après réception attestée par un accusé de réception d'un courriel ou d'un courrier de mise en demeure invitant le Client à régulariser sa situation, resté infructueux, en cas notamment de :

- défaut de paiement partiel ou total d'une mensualité ou de tout montant dû au titre du Service d'Abonnement,
- manquements aux articles 4.3 ou 4.6 des présentes Conditions Générales.

Dans tous les cas de résiliation énoncés ci-dessus, le Client sera redevable de la totalité des mensualités restantes jusqu'à la fin de la Période Initiale ou de la Période successive en cours, Indigo pouvant exiger le paiement immédiat de toute somme restant due au titre du Service d'Abonnement et, en tout état de cause, conserver toute somme déjà reçue à ce titre.

Indigo se réserve le droit de recouvrer en justice le montant de toute créance.

La résiliation entraîne dans tous les cas la désactivation des Moyens d'Accès.

Indigo se réserve le droit de suspendre toute nouvelle Commande d'un Service d'Abonnement d'un Client dont le Service d'Abonnement a déjà été résilié en raison d'impayés s'il n'a pas régularisé sa situation.

9.2. Résiliation du Service d'Abonnement pour motifs légitimes

Le Client personne physique, ou l'un de ses ayants-droits, pourra résilier son Service d'Abonnement à tout moment, uniquement dans les cas listés ci-dessous, et devra accompagner sa demande de résiliation des pièces justificatives y afférentes :

- mutation professionnelle (attestation émanant de l'employeur),
- vol du véhicule (procès-verbal de dépôt de plainte),
- décès du Client (certificat de décès),
- perte d'emploi en contrat à durée indéterminée hors période d'essai (attestation de l'employeur),
- changement de la résidence principale du Client dans une autre ville (déclaration sur l'honneur et justificatif de domicile).

La demande de résiliation pour motifs légitimes doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception avec les pièces justificatives relatives à l'évènement en cause. Si la résiliation est effectuée quinze (15) jours avant la fin du mois civil en cours, la résiliation sera effective le 1er jour du mois civil suivant. Si la résiliation est effectuée moins de quinze (15) jours avant la fin du mois civil en cours, la résiliation sera effective le 1er jour du deuxième mois civil suivant. Le prix qui aurait été perçu au titre de la période du Service d'Abonnement postérieure à la prise d'effet de la résiliation sera, après traitement de la demande dans un délai raisonnable, intégralement remboursé au Client ou en cas de décès à ses ayants-droits, sous réserve que le véhicule du Client ne soit plus stationné dans le Parc. Si la résiliation n'est pas valable car aucun des motifs légitimes susmentionnés n'est réalisé et/ou démontré, le contrat se poursuit normalement jusqu'à l'échéance de la Période en cours.

9.3. Cession

Le Client ne peut céder, en tout ou partie, les droits et obligations résultant pour lui de son Service d'Abonnement.

ARTICLE 10 – RECLAMATIONS

Toutes demandes d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressées : (i) soit sur le Site, dans la rubrique « Contact », (ii) soit par courrier au Service Clients à l'adresse postale Rue de Genève 31, 1003 LAUSANNE.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Site est une œuvre de l'esprit protégée par le droit de la propriété intellectuelle. Le Site dans son ensemble et chacun des éléments qui le composent (tels que textes, bases de données, arborescences, logiciels, animations, images, photographies, illustrations, schémas, logos, sons, musiques) sont la propriété exclusive d'Indigo et/ou des sociétés du Groupe Indigo qui sont seules habilitées à faire valoir les droits de propriété intellectuelle y afférents, ainsi que les droits spécifiques du producteur de base de données. En conséquence, en application des dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle et des conventions internationales, il est interdit de représenter, reproduire, modifier, publier, adapter, exploiter tout ou partie du Site ou des éléments qui le composent sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit à d'autres fins que pour l'usage personnel et privé du Client dans un but non commercial sans l'autorisation préalable et écrite d'Indigo. La violation de ces dispositions expose le Client aux sanctions prévues tant par les lois de protection de la propriété intellectuelle et par la loi pénale au titre notamment de la contrefaçon de droit d'auteur et de droit des marques, qu'à celles prévues par le Code Civil en matière de responsabilité civile.

Les marques, logos et noms de domaine qui apparaissent sur le Site sont la propriété exclusive d'Indigo et/ou des sociétés du Groupe Indigo. Toute reproduction ou utilisation de ces marques ou noms de domaine, de quelque manière et à quelque titre que ce soit, sont interdites.

La création de liens hypertextes vers le Site ne peut être faite qu'avec l'autorisation écrite et préalable d'Indigo, laquelle peut être révoquée à tout moment et sans indemnité.

ARTICLE 12 – DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En utilisant le Site, le Client consent à la collecte et au traitement de ses données personnelles par Indigo ou tout prestataire désigné, conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données ainsi que du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD »).

Indigo est le responsable du traitement des données personnelles collectées sur le Site.

Les informations recueillies par Indigo font l'objet d'un traitement informatisé destiné à :

- la souscription en ligne de services (ci-après les « **Services** ») ;
- la gestion de la relation commerciale avec le Client (en ce compris le recouvrement) ;
- la gestion des Moyens d'accès aux Parcs nécessaires à l'utilisation des Services ;
- l'éventuel envoi d'offres commerciales ou d'informations sur les nouveaux Services par Indigo.

Les destinataires des données personnelles sont les sous-traitants d'Indigo et tout tiers autorisé conformément à la Politique de Confidentialité d'Indigo. Le Client accepte en conséquence que ses données personnelles soient stockées, traitées et transférées par Indigo à ses sous-traitants et à tout tiers autorisé conformément à la Politique de Confidentialité d'Indigo, le cas échéant, qui ne pourront toutefois accéder à ces données personnelles que pour les besoins de la fourniture des Services et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les règles applicables à la protection des données à caractère personnel collectées et traitées dans le cadre de la fourniture des Services sont décrites dans la Politique de Confidentialité d'Indigo librement accessible sur le Site. La Politique de Confidentialité d'Indigo précise notamment :

- Les bases légales des traitements des données personnelles collectées ;
- Les typologies des données personnelles collectées ;
- La durée de conservation des données personnelles collectées ;
- Les finalités des traitements des données personnelles collectées ;

- Les données personnelles éventuellement partagées par Indigo avec ses Sous-traitants et les autres destinataires des données personnelles (tels que définis dans la Politique de confidentialité Indigo).

Par ailleurs la Politique de Confidentialité détaille la politique cookie d'Indigo et notamment :

- La définition et l'utilité d'un cookie ;
- La liste des cookies émis par le Site ou l'Application d'Indigo;
- Les moyens pour s'opposer à l'enregistrement de cookies sur son terminal ;
- Comment l'utilisateur du Site ou de l'Application peut exprimer ses choix concernant les cookies.

Conformément à la Politique de confidentialité, le Client peut à tout moment, le cas échéant :

- S'opposer au traitement de ses données personnelles pour motifs légitimes ;
- Accéder, modifier, rectifier ses données personnelles ;
- Demander la portabilité de ses données personnelles ;
- Demander une limitation des traitements par Indigo.

Si le Client souhaite exercer ces droits, il lui suffit d'en faire la demande, par email à l'adresse indigo.dpo.ch@group-indigo.ch ou par courrier (Rue de Genève 31, 1003 LAUSANNE). Un justificatif d'identité pourra être demandé en cas de doute sur l'identité du demandeur.

En outre le Client a la possibilité de communiquer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès.

ARTICLE 13 – ARCHIVAGE - PREUVE

Les dispositions de la Politique de Confidentialité d'Indigo et les dispositions légales relatives à la conservation des documents, en particulier des documents comptables, sont applicables.

ARTICLE 14 – DISPOSITIONS DIVERSES

14.1 Date d'effet des Conditions Générales – Modifications

Les présentes Conditions Générales sont valables à compter du 28 octobre 2024 et s'appliquent à toute Commande passée à compter de cette date. Cette édition annule et remplace toutes versions antérieures. Indigo se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux Commandes effectuées antérieurement à ces modifications. Il est donc impératif que le Client consulte et accepte les présentes Conditions Générales au moment où il effectue sa Commande de Services, notamment afin de s'assurer des dispositions applicables à sa Commande.

14.2 Nullité partielle

Toute disposition des Conditions Générales qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet. La nullité d'une telle disposition ne saurait porter atteinte aux autres dispositions des Conditions Générales ni affecter leur validité dans leur ensemble ou leurs effets juridiques. Indigo procédera à son remplacement par une disposition juridiquement valable et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

14.3 Absence de renonciation

Le fait qu'Indigo ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprété comme valant renonciation par Indigo à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

14.4 Force majeure

Tout cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence des tribunaux suisses, y compris l'interruption des moyens de télécommunications, suspend les obligations des présentes affectées par le cas de force majeure et exonère de toute responsabilité la Partie qui aurait dû exécuter l'obligation ainsi affectée. Le Client supportera donc toutes les conséquences pécuniaires résultant de la survenance d'un cas de force majeure affectant l'exécution des obligations d'Indigo. Cette dernière ne sera pas tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux dispositions des présentes Conditions Générales, pour tout retard ou inexécution lorsque la cause du retard ou de l'inexécution résulte d'un cas de force majeure.

14.5 Site

Indigo ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que ceux-ci pourront être corrigés, ni que le Site fonctionnera sans discontinuité, pannes ou interruptions, ni encore qu'il est compatible avec le matériel ou la configuration particulière du Client. Indigo n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. Indigo ne pourra voir sa responsabilité engagée à raison de dommages prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunité...) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site ou l'Application.

14.6 Sites tiers

Le Site peut inclure des liens vers d'autres sites ou d'autres sources Internet. Dans la mesure où Indigo ne peut contrôler ces sites et ces sources externes, Indigo ne peut être tenu pour responsable de la mise à disposition de ces sites et sources externes, et décline ainsi toute responsabilité quant aux contenus, publicités, produits, services ou tout autre matériel disponible sur ou à partir de ces sites ou sources externes. Ces liens sont fournis uniquement dans le but de faciliter les recherches d'information du Client.

14.7 Langue du Contrat

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

14.8 Loi applicable et juridiction compétente

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES SONT SOUMISES AU DROIT SUISSE. TOUT DIFFEREND LIE A LA FORMATION, L'INTERPRETATION ET/OU A L'EXECUTION DES CONDITIONS GENERALES DOIT, EN PREMIER LIEU, ET DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ETRE REGLE AU MOYEN DE NEGOCIATIONS AMIABLES. A DEFAUT DE RESOLUTION A L'AMIABLE DANS LE MOIS QUI SUIT LA NOTIFICATION DU DIFFEREND PAR L'UNE DES PARTIES A L'AUTRE, CELLES-CI AURONT LA FACULTE DE SOUMETTRE LEUR DIFFEREND A L'APPRECIATION DES TRIBUNAUX SUISSES

Version du 28 octobre 2024